

Et arlés surquoy se fera n'est faire que M^{rs} J^{rs} deputez
 regardent de se resoudre avant leur s^{te}ment oultre ceulz que
 Monsieur le Prince leur a convenu de s'acquiescer /

Exhibe par son Ex^{te} n^o. la
 d'Amst de Decemb^r 79



Adviseront pour ce qui se fera en suite entre les soldatz
 ransez par ce qui se ne s'adroit a qui s'adroit se pour leur
 payez, s'adroit qui payez la garnison tant de Bourgoye
 de Hollande, que de Gheldre, puis que de Brabant prendra
 a leur charge six compaignies d'Anglois, six compaignies
 françoises, et dix ou douze compaignies de se pays / Les
 compaignies du Cap. De Longo, deux r^{es} r^{es} r^{es} pour le
 Monsieur le Prince, Cent r^{es} de Eubitz, et cinq
 r^{es} du G^{er}otte

Item de bonvoir adviser par quelz moyens la qualite pourra
 de fournir de poudre fusils et plomb et autres r^{es}
 de se faire de la munition puis que r^{es} de
 principal dont depend le fait de la guerre et manutention
 de ces choses

Item de remettre quelz boy qui tiennent la correspondance tant
 hors du pais comme de les Eulins et quelz ordonne
 une certaine somme par mois puis que le principal fait de
 la guerre depend de bons esprits et aduertes r^{es}

Item de ordonner quelque argent pour l'archillerie par mois
 et semblable que si l'on donne ordre aux promues r^{es} limoniers
 suivant l'ordonne puis r^{es} de faire par Monsieur le
 Prince, Que l'on se pourra par se pour quatre ou
 cinq mil florins par mois pour intermedier de
 r^{es} canoniers et plusieurs autres r^{es} r^{es}
 fait pour faire des r^{es} de promues r^{es} r^{es} les
 affutes et r^{es} de r^{es} r^{es}

Item de garder ou loy qe gardera l'artillerie qui sera
indisposée tant pour l'usage de Campagne comme aussi
leur deux petite batterie qui se y fab de mesy l'ite
se sera mesy l'anciens douze canons, six deux canons
quatre doubles roullours mesy et sont ou dix pieds
longs mesy pour la campagne

Item que se sera mesy le bon de remettre ouy l'indal
de l'indal mesy que se donne ordre de l'impéstant pour les
vins et que pour fourrage, moine, et autres choses semblés
ou semblés que loy ne se pourra pas l'a motus que de
se ou se l'indal fourrage mesy

Item de prendre ouy pied tout loy l'ura a se l'egle tout
l'anc fortifications des villes frontières comme pour les
vins mesy l'anc que y fandra fourrage qui portera
la despendre

Item semblables donne ordre pour les hautesmes des Esqz
se gardera l'anc l'anc que l'indal

Item que se soit mesy l'anc et d'ile pour les peis
que les peis soient d'ile l'anc, que loy y ordonne aussi
l'anc l'anc l'anc l'anc